

12N12

Lac Kerdellué

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:
 A- Argile, C- Calcaire, E- Minerai de silice, G- Gravier, I- Inconnu, M- Marbre, N- Terre noire, O- Dolomie, P- Pierre concassée, R- Ressources minérales, S- Sable, T- Tourbe, U- Autre

Contrainte à l'activité minière:
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage minier, Périmètre urbain, Territoire soustrait au zonage minier, Territoire où le droit de planifier et de désigner sur carte est temporairement suspendu, Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre, Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre, Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif:
 Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
 Terres de catégorie II, Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini:
 Entente Pilagan

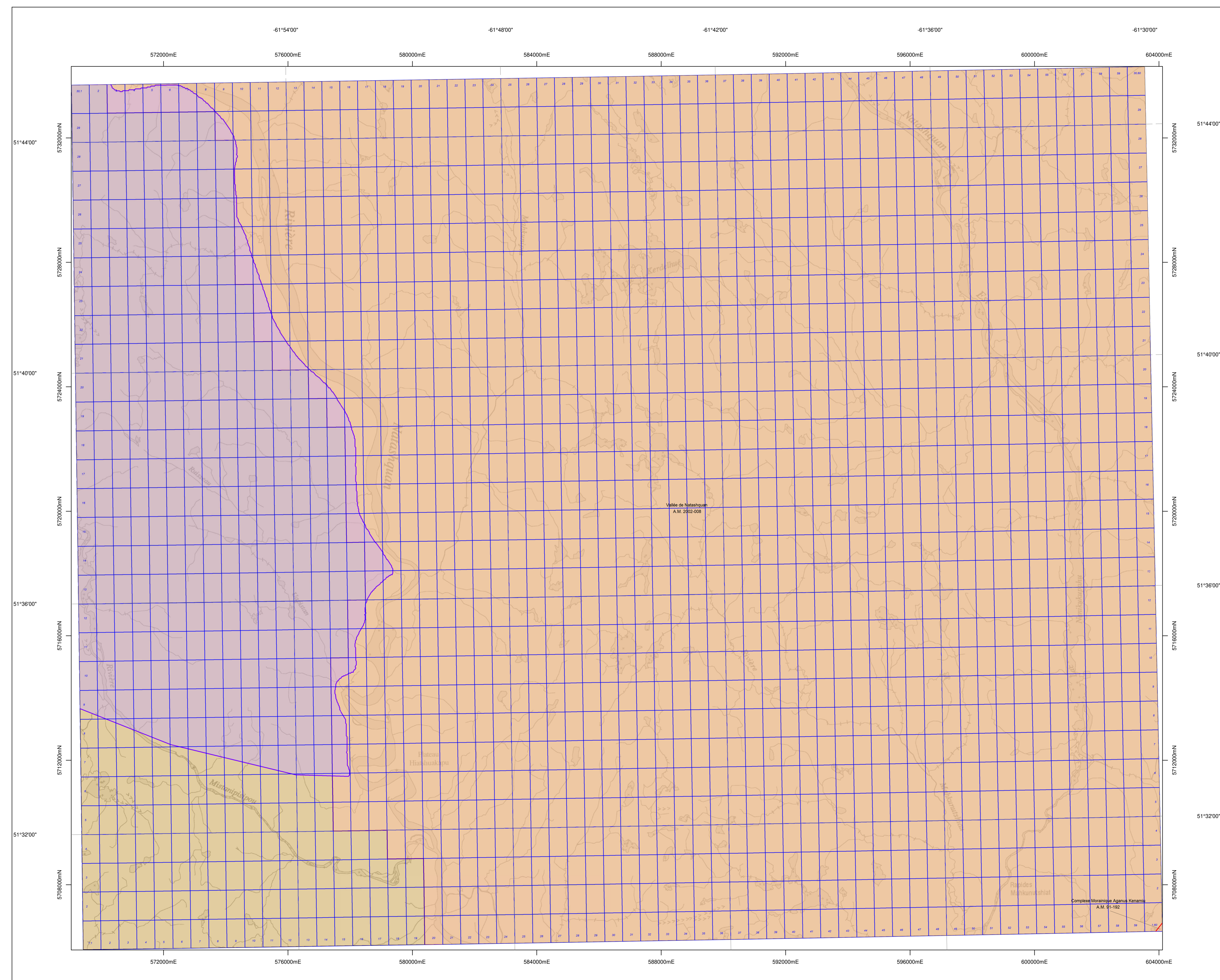
Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
 Nissanan de Bétiampite, Essipit, Machevish, Nutsishkuan

Frontières:
 Frontière internationale, Frontière interprovinciale, Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 net de 24°32' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 7,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20
Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

12N10	12N11	12N12
12N9	12N10	12N11
12N8	12N9	12N10



572000mE 575000mE 580000mE 584000mE 588000mE 592000mE 596000mE 600000mE 604000mE

514400' 514200' 514000' 513800' 513600' 513400' 513200'

-61°54'00" -61°48'00" -61°42'00" -61°36'00"